

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10/03/2021 à 18 h 00, suite à la convocation du 09 mars 2021, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DALLON, Maire.

Tous les conseillers étaient présents sauf Simon EZINGEARD, Thierry MARET et Marc RONDIN : absents excusés.

Secrétaire de séance : Laurent LEMAITRE

I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19/01/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 19/01/2021.

II - Délibérations :

1- Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du bonus relance 2020-2021 les communes ont la possibilité de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour des subventions.

Le Maire propose les travaux suivants :

- Mise en place d'un chauffage à la salle communale pour un montant de 8 764 € HT soit 10 516.80 € TTC
- Stratification et application d'un revêtement type résine Epoxy et quart coloré pour un montant de 19 836 € HT SOIT 23 803.20 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DONNE SON ACCORD pour les travaux suivants :
 - Mise en place d'un chauffage à la salle communale pour un montant de 8 764 € HT soit 10 516.80 € TTC ;
 - Stratification et application d'un revêtement type résine Epoxy et quart coloré pour un montant de 19 836 € HT SOIT 23 803.20 € TTC ;
- SOLLICITE le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme

- a) Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de la société Bousson Résines pour des travaux de Stratification et application d'un revêtement type résine Epoxy et quart coloré pour un montant de 19 836 € HT soit 23 803.20 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DONNE SON ACCORD pour les travaux de Stratification et application d'un revêtement type résine Epoxy et quart coloré pour un montant de 19 836 € HT SOIT 23 803.20 € TTC ;
- SOLLICITE le conseil Départemental de la Drôme pour l'obtention d'une subvention.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3- Acquisition de terrain Famille THOMAS

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a contacté M. THOMAS Jean-Paul qui possède une parcelle de terrain située au Village d'Oriol en Royans en indivision avec sa sœur Liliane THOMAS et son frère Gilles THOMAS, pour l'acquisition de cette parcelle

Cette parcelle fait environ 800 m². Il est proposé d'acheter ce terrain à 8 € le m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 8 € le m² et que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4- Remboursement de travaux d'eau par l'entreprise PERROT

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à des travaux forestiers effectués sur la commune d'Oriol en Royans par l'entreprise PERROT de St Jean en Royans pour des particuliers, une canalisation d'eau a été arrachée.

Les réparations ont été réalisés par les services de la Communauté de Communes Royans Vercors. La commune a mandaté la somme de 172.42 € à la CCRV pour la réparation des ces travaux. Il est demandé que l'entreprise PERROT rembourse la commune à hauteur de 172.42 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DONNE SON ACCORD pour demander le remboursement de la somme de 172.42 € à l'entreprise PERROT de St Jean en Royans.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5- ONF : assiettes des coupes 2022.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision	Observations
							Vente pub.	Vente pub.	Contrat d'	Autre	Délivrance		

		(m3)						UP	app ro	à gré		de la commu ne	
20	IRR	200	4.19	2022	2022		BSP			A voir			
21	IRR	150	3	2022	2022						DEL		Problème de vidange des produits

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Ventes de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2022, dans le respect des clauses générales de vente de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles n°20 et 21.

6 – Numérotation postale

Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la numérotation postale il y a lieu de créer une adresse 245 Chemin de la Rousse.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DONNE SON ACCORD pour créer la nouvelle adresse : 245 Chemin de la Rousse.

7- SDED : groupement d'achat d'électricité fin des tarifs réglementés.

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu du Territoire d'énergie Drôme – SDED concernant l'éventuelle intégration de la commune d'Oriol en Royans dans le prochain marché groupé d'achat d'électricité proposé par Territoire d'énergie Drôme – SDED à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DONNE SON ACCORD pour l'intégration de la commune d'Oriol en Royans dans le prochain marché groupé d'achat d'électricité proposé par Territoire d'énergie Drôme – SDED.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

III – Plan Locale d'Urbanisme (PLU)

Le Maire donne une explication sur la fonction d'un PLU.

Dans le cadre de l'abrogation du PLU, le cas par cas a été envoyé à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

IV – Transformation des gîtes

Attente de la visite de SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) pour nous informer sur les aides financières existantes et nous conseiller sur les travaux à réaliser.

V- RD 254 et carrière BONARDEL

La Direction Départementale des Routes de St Jean en Royans (M. GINER) a constaté que la route départementale 254 se dégrade suite aux travaux réalisés à la carrière.

VI – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS CCRV et PNRV.

- Commission aménagement du Territoire : mobilité
- PNRV : Charte, reforestation.

VII – Opération « essai de la voiture électrique ZOE »

Thierry LEVI fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique mis en place par la CCRV, la SAS VercorSoleil a décidé de mettre à disposition des habitants et des résidents temporaires du Vercors-Drômois un véhicule électrique en autopartage au sein d'un partenariat entre la Centrale Villageoise VercorSoleil, la CCRV, l'Office du Tourisme Royans-Vercors, la commune de la Chapelle en Vercors et l'Association Adret.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la location sur une journée du véhicule ZOE, 40 € la journée.

VIII – Location des Appartements au Presbytère à la CCRV pour les Maîtres-nageurs

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour louer à la CCRV des appartements du Presbytère de juin à août 2021 aux Maître Nageurs.

IX – Vote du BP 2021

La commission finances aura lieu le mardi 31/03/2021 à 10 h et le vote du BP 2021 le 12/04/2021 à 18 h.

X – Elections Départementale et Régionales

Elles auront lieu les 13 et 20/06/2021

Séance levée à 20 h 15.